



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

*À L'INTENTION DES STAGIAIRES, POUR LES FORMATIONS À DISTANCE
ET EN PRÉSENTIEL*

PRÉAMBULE :

LES CLEFS DE POLYMNIE est un organisme de formation spécialisé en Langue Française et communication écrite et digitale, en partenariat avec :

-le **Certificat Voltaire**

-la SAS **Alternative Digitale**.

Son siège social est situé au 5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 VALENCIENNES.

LES CLEFS DE POLYMNIE est enregistré sous la déclaration d'activité n°32591012859 auprès du préfet de la région Hauts de France. (Ceci ne vaut pas agrément de l'État).

LES CLEFS DE POLYMNIE conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprise et intra-entreprise, à Valenciennes et sur l'ensemble du territoire national, à l'international, seul ou en partenariat. Les dites formations concernent des apprentissages en langues, en communication digitale, mais également en gestion de projet sur Notion et en gestion de démarche Qualiopi.

En application aux articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et L. 6352-1 à L. 6352-15 du Code du travail, le présent Règlement intérieur s'adresse à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie, il a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant aux formations organisées à distance ou en présentiel par LES CLEFS DE POLYMNIE dans le but d'en permettre le bon déroulement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation disponible au catalogue des **Clefs de Polymnie**.

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue des **Clefs de Polymnie** et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **Les Clefs de Polymnie** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **organisme de formation** : **LES CLEFS DE POLYMNIE**
- **directeur** : le responsable de l'organisme de formation.
- **responsable de formation** : personne en charge du suivi administratif des formations.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Règlement intérieur a pour objet de :

- Définir les modalités d'organisation des formations à distance ou en présentiel.
- Formaliser les règles relatives à la discipline applicables aux stagiaires.

ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par LES CLEFS DE POLYMNIE et ce, pour toute la durée de la formation suivie, qu'elle soit organisée dans un cadre inter ou intra entreprise.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée à distance ou en présentiel par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES FORMATIONS À DISTANCE

Pour le bon déroulement des formations et pour assurer la pleine communication

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

sur les formations à distance, les stagiaires sont tenus d'avoir transmis leur adresse électronique et leur numéro de téléphone portable. Ces données sont utilisées par l'organisme aux fins de pouvoir transmettre aux stagiaires :

- Les modalités relatives à l'organisation et à la bonne gestion administrative des formations ;
- tout support nécessaire au bon apprentissage des notions abordées ;
- tout mail nécessaire au suivi correct des apprentissages avant, pendant et après le temps de formation, pour une durée de un an, qui correspond au temps d'accès à la plateforme d'entraînement et au délai qui incombe au stagiaire pour passer l'examen du Certificat Voltaire.

En outre, l'adresse mail est également transmise au certificateur dans le cadre du suivi de l'efficacité de la formation et de son effectivité dans le parcours professionnel des apprenant.

Préalablement à l'ouverture de la session de formation, les stagiaires reçoivent :

- avant la finalisation de leur inscription : un document de prérequis protégé par un mot de passe envoyé séparément par texto, afin de garantir la sécurité de leurs données personnelles, ainsi qu'un lien d'évaluation menant sur le site du projet
- Voltaire, qui permet l'évaluation de leur niveau avant la validation de la proposition commerciale.
- Toutes les informations nécessaires à la compréhension, au contenu, au programme et aux modalités d'examens, aux possibilités de paiements, aux droits et obligations des stagiaires comme des formateurs.
- la veille de leur entrée en formation et de chaque module prévu :
- un mail récapitulatif contenant :
 - o le présent règlement,
 - o le lien de visio conférence qui leur permettra de se connecter via la plateforme Go To Meeting ou Zoom,
 - o le lien vers le formulaire d'émargement numérique,
 - o le lien vers le questionnaire numérique de satisfaction, ainsi que toutes les

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

informations nécessaires au bon déroulement de la formation.

À la fin ou après leur formation :

- o tout support complémentaire nécessaire à leur apprentissage, en fonction des exercices ou cours effectués, conformément à l'évolution des besoins exprimés durant la formation, et non en fonction du déroulé standard.

Par ailleurs, le centre de formation, compte tenu du caractère sur mesure des apprentissages effectués, en lien avec la complexité de l'appréhension de la langue française, et de l'ingénierie de formation nécessaire pour la bonne compréhension des notions abordées, ne fournit pas de cours standards, mais prévoit des supports spécifiques en fonction des besoins : le stagiaire est donc tenu de prendre ses propres notes qui sont exploitées au fur et à mesure. (Hors situation de handicap, évoquée en amont dans les pré-requis). Cependant, il est précisé ici que les notions abordées correspondent au référentiel de la formation préparée.

ARTICLE 4 - ORGANISATION DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Dans le cas du ou des parcours disponibles chez **Les Clefs de Polymnie** en communication digitale dispensés par Marjorie Puccini, il est possible que les modules de formations aient lieu chez les apprenants : auquel cas, ceux-ci s'engagent à fournir les meilleures conditions possibles dédiées à l'apprentissage (endroit calme, bonne connexion internet et accès à toutes les plateformes sociales nécessaires au bon déroulement des cours).

Préalablement à l'ouverture de la session de formation dispensée par Marjorie Puccini en communication digitale, les stagiaires reçoivent :

- avant la finalisation de leur inscription : un test de prérequis qui permet l'évaluation de leur niveau avant la validation de la proposition commerciale.
- Toutes les informations nécessaires à la compréhension, au contenu, au programme, aux modalités d'examens, aux possibilités de paiements, aux droits et obligations des stagiaires comme des formateurs.
- la veille de leur entrée en formation et de chaque module prévu :

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

- un mail récapitulatif contenant :
 - o le présent règlement,
 - o le lien de visio conférence qui leur permettra de se connecter via la plateforme Go To Meeting ou Zoom,
 - o le lien vers le formulaire d'émargement numérique,le lien vers le questionnaire numérique de satisfaction, ainsi que toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la formation.
- À la fin ou après leur formation : tout support complémentaire nécessaire à leur apprentissage, en fonction des exercices ou cours effectués, conformément à l'évolution des besoins exprimés durant la formation, et non en fonction du déroulé standard. Toutefois, tous les exercices préparés correspondent au référentiel de compétence de la certification préparée.

ARTICLE 5 – L'ESPACE « PROJET VOLTAIRE » DES STAGIAIRES

Dès leur entrée en formation, les stagiaires disposent de leur espace personnel créé par la formatrice pour une durée d'un an à compter la date de la veille de leur entrée en formation. Ils peuvent s'entraîner autant que nécessaire et retrouvent tous les cours disponibles relatifs aux modules choisis et à leur niveau en primo évaluation. Par ailleurs la certification Voltaire peut être passée en présentiel après inscription, toutes les informations sont disponibles dans notre catalogue.

ARTICLE 6 – LE PASSAGE DE LA FORMATION DIGITT RÉSEAUX SOCIAUX EN DISTENCIEL

Une fois votre formation terminée et si vous l'avez inclus dans votre commande, vous avez la possibilité de passer l'examen qui vous rendra titulaire de la formation préparée si vous l'obtenez, dans les délais impartis et mis en place à la commande. Toutes les informations nécessaires au bon déroulement du passage de cet examen vous seront fournies en temps utiles.

ARTICLE 7 - HORAIRES DES FORMATIONS

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

connaissance des stagiaires via le mail mentionné ci-dessus.

Sauf cas particulier dûment noté dans le mail, les horaires sont généralement :

9h00/12h30 – 14h00/17h30. Il est néanmoins possible de les adapter en fonction des impératifs d'emploi du temps de la formatrice ou et des apprenants.

Les stagiaires sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires qui leur sont communiqués sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation à l'adresse formations@lesclefsdepolymnie.com ou par téléphone au 06- 83-74-55-09 et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles validées par le directeur du centre de formation.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation informe préalablement l'employeur de ces absences.
- Les manquements non justifiés à l'obligation d'assiduité déterminée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 6341-13 par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée desdites absences.
- Les absences non justifiées aux séquences d'évaluation pédagogique donnent lieu au reversement de la rémunération perçue depuis la dernière séquence, ou à retenue de la rémunération due depuis celle-ci.

ARTICLE 8 – IDENTIFICATION DES STAGIAIRES EN VISIO FORMATION

Les stagiaires apposeront leur Nom et Prénom sur la vignette qui leur est attribuée par le logiciel de visio formation lors de l'ouverture de la session de formation.

Pour garantir la traçabilité de leur présence, les stagiaires resteront connectés en visio durant la totalité de la session de formation.

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

ARTICLE 9 – ENREGISTREMENTS

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse du directeur ou du responsable de formation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

ARTICLE 10 – ATTESTATION DE FIN DE STAGE

Une attestation de fin de stage est fournie aux élèves après le passage et la validation de leur certification Voltaire ou Alternative Digitale s'ils en font la demande, toutefois le diplôme reçu après la formation en tient lieu.

ARTICLE 11 – QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Les stagiaires ont obligation de remplir le questionnaire de satisfaction de la formation qui leur est communiqué par voie électronique à l'issue de la formation.

ARTICLE 12 – DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (électronique, numérique, orale) utilisés par LES CLEFS DE POLYMNIE pour assurer les formations, tous domaines confondus ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ

LES CLEFS DE POLYMNIE, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'AGECIF au client.

En particulier, les stagiaires s'interdisent d'utiliser ou de rapporter toute

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

information dont ils auraient connaissance en rapport avec la situation personnelle ou professionnelle des autres stagiaires rencontrés à l'occasion des temps de pause ou de formation.

ARTICLE 14 - SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 et suivants du Code du Travail, toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la forma/on ou à en mettre en cause la continuité.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le directeur de l'organisme de forma/on doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la forma/on, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

ARTICLE 15 – PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Les dispositions qui suivent cons/tuent la reprise des articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE DE FORMATION

ARTICLE 16 - PUBLICITÉ

Un exemplaire du présent règlement est :

- affiché dans les locaux de l'organisme de formation ;
- publié sur son site Internet ;
- communiqué au stagiaire sur son espace numérique personnel.

ARTICLE 17 – NEUTRALITÉ CONSCIENCE ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Conformément à l'article **71** de la **Loi n° 2026-534 du 25 juin 2026**

L'organisme Les Clefs de Polymnie, sa directrice et tous les formateurs qui sont amenés à y dispenser des formations s'engagent à traiter également tous les stagiaires, à leur permettre une liberté d'expression qui respecte chacun, à pouvoir exercer leur liberté de conscience et à garantir la neutralité de tous les enseignements dispensés.

Règlement mis à jour le 16 juillet 2026 à Valenciennes.

LES CLEFS DE POLYMNIE

5, Avenue du Sénateur Girard – 59300 Valenciennes

☎ : 06.83.74.55.09 ✉ mb@lesclefsdepolymnie.com

Déclaration d'activité n°32591012859 (HAUTS DE FRANCE)

Numéro SIRET : 84760817100025

Site internet : www.lesclefsdepolymnie.com

Mentions Légales : <https://www.lesclefsdepolymnie.com/menJons-legales/>